Zeitschrift: Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz.

Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Herausgeber: Schweizer Film

Band: - (1936)

Heft: 43

Artikel: Lettre de Paris

Autor: A.G.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-733451

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

A nos lecteurs

N'oubliez pas que le Schweizer-FILM-Suisse, Terreaux 27, Lausanne, a pour but la défense des intérêts de la cinématographie en Suisse. Aussi, nous demandons à chacun de collaborer à notre œuvre L'union fait la de collaborer à notre œuvre, L'union tait de force. Donc que tous ceux qui ont des deside-rata à formuler veuillent bien nous écrire. Nous remercions déjà ceux qui l'ont compris, particulièrement les cinégraphistes du Tessin, et nous espérons que leur exemple sera

"La Garçonne" et les Vaudois

Comme il fallait s'y attendre, la Commission cantonale de censure du canton de Vaud s'est occupée avec minutie du film français La Gar-

occupée avec minutie du film français La Garçonne qui souleva de si fortes polémiques. Deux matinées de suite, M. le colonel Jaquillard, assisté de son dévoué secrétaire, visionnèrent et firent couper tout ce qui, en cherchant bien, pourrait éventuellement être considéré comme léger. Un tel zèle méritait d'être signalé.

Et pourtant, il y eut encore des mécontents. Des moralistes 100 % remuants allèrent se plaindre au Département de justice et police tant et si bien qu'en haut lieu on sembla prendre peur pour la vertu collective de la population vaudoise et l'on se demanda si, tout compte fait, il ne valait pas mieux interdire purement et simplement une œuvre susceptible de «troubler les bonnes mœurs» de ce canton de Vaud si beau et si pur.

Mais en face du ridicule, on ne prit qu'une de-i-mesure : seul le titre fut interdit!! En toute mi-mesure: seul le titre fut interdit!! En toute franchise, nous n'y comprenons plus rien... car cette interdiction semble être un reproche au producteur qui osa allécher les amateurs de piment sans en donner pour leur argent. Vraiment nos protestataires ont manqué une belle occasion de se taire, car La Garçonne est le film par excellence qui pourrait décevoir tous ceux qui re-cherchent des sensations malsaines. Heureusement pour ces derniers, on leur enlève le film pour leur recommander indirectement d'acheter le livre. Curieuse façon de concevoir la protection de la morale!!!

De plus, nous croyons savoir que la plupart,

De plus, nous croyons savoir que la plupart, non la totalité des réclamations émanent de

personnes qui n'ont pas vu le film. Et c'est alors que se pose le véritable problè-

me:
La Commission de censure — nous dirons même le Conseil d'Etat puisqu'il y avait une autorisation bien en ordre — est-elle capable de prendre une décision après un mur examen de la

question sans que Pierre, Paul ou Jacques puisse la faire changer d'avis pour un «oui» ou pour un «non». Le Conseil d'Etat s'est entouré de toutes les garanties possibles en instituant cette

un « non». Le Consent d'Etat s'est entoure de toutes les garanties possibles en instituant cette commission de censure — Formée de personnalités — ayant voix consultative. C'est à la suite du rapport de cette commission que, dans le cas de La Garçonne, l'autorisation de projeter le film avec certaines réserves a été donnée. Alors! Les courageux anonymes qui protestèrent forment-ils une Autorité supérieure au Conseil d'Etat dans ce bon pays de Vaud qui s'honore encore de la belle devise « Liberté et patries ?

A notre tour nous protestons contre de semblables empiètements dans des décisions officielles. Nous le faisons avec d'autant plus de plaisir que nous avons toujours mené la lutte contre les ceuvres immorales, honte du cinéma, qui sont d'ailleurs en train de le tuer sans que personne ne s'en méle. Nous dirons aussi à tous les marchands de vertu aux aguets que quelques films autrement dangereux que La Garçonne, ont passée trables mécontents, chargés souvent par des groupements fort sympathiques de sauvegarder la morale, ne vont jamais au cinéma et n'ont done pas un faire leur puls élémentaire devoir Pourquoi pements fort sympathiques de sauvegarder la mo-rale, ne vont jamais au cinéma et n'ont done pas pu faire leur plus élémentaire devoir. Pourquoi ne collaboreraient-ils pas judicieusement avec les directeurs de cinémas qui eux aussi, dans leur grande majorité, ne veulent offrir au public que des films propres. Mieux vaut une collaboration loyale que des tracasseries anonymes, opérées souvent au petit bonheur.

Les films "Republic" en Suisse

C'est la «Radio-Ciné», de Berne, que dirige acti-vement M. A. Mooser, qui possède la représentation exclusive des films «Republic» pour la Suisse. M. Mooser, nouveau venu dans la branche, a de gros projets dont nous aurons prochainement l'occa-sion d'entretenir nos lecteurs. D'ores et déjà, nous sion d'entretenir nos lecteurs. D'ores et déjà, nous pouvons lui assurer une belle carrière, pour peu qu'il sache faire un choix judicieux parmi toutes les productions mises à sa disposition. Et nous croyons sacoir que M. Mooser veillera précisément à n'offrir aux directeurs de cinémas que des œucommerciales et artistiques de valeur,

Cinégraphistes

Par ces temps de crise, serrez les coudes. Rappelez-vous tou-jours que vous avez des collègues et non des ennemis..... Qui dit Association, dit "collaboration".



Lettre de Paris

On yient d'inaugurer un nouveau cinéma sur les grands boulevards, «Le Helder», au coin de la rue du même nom. Salle petite, mais excellemment comprise, et qui, pour spectacle d'inauguration, a donné le premier film de Lily Pons, «Griseries». Le Tout-Paris des lettres et des arts avait tenu à assister à cette première qui ramenait à Paris l'image et la voix de l'extraordinaire chanteuse que la France avait dédaignée et que les Américains, plus avisés, avaient su découvrir dans une ville de province.

La plupart des salles nouvelles naissent dans le quartier de l'Étoile et l'on a été un peu surpris d'en voir une venir jouer sa partie à cinquante mètres du Paramount et à 50 mètres du Caméo, et, de plus, en face de l'Impérial-Pathé. Mais il y aura toujours un publie pour les bons films. En ce moment, on passe au Helder, en seconde exclusivité, «Fantôme à vendre», de Red Clair; les meilleurs moments du film sont cux

Clair; les meilleurs moments du film sont ceux où le metteur en scène s'est souvenu du «Mil-lion» et des scènes de créanciers.

Juste en ce moment, à l'Impérial-Pathé, on passe le film <en relief> de Louis Lumière, à quelques mètres de la cave oû, en 1895, les frères Louis et Auguste Lumière projetèrent un film pour la première fois. A vrai dire, le procédé cen relief> est loin d'être au point; dans les travellings, c'est même désagréable: l'œil reçoit un choc tel qu'il lui faut une seconde ou deux pour s'en remettre. Enfin, il faut des verres spéciaux, jaune pour l'œil gauche, bleu pour l'œil droit, afin d'avoir la sensation du relief. Par moments pourtant, la réussite est complète, et les objets semblent vraiment sortir de l'écran et pérter dans la salle. Ne parlons pas des films euxmêmes; l'un est une comédie parfaitement quelconque, «L'Ami de Monsieur», l'autre un documentaire sur Nice. Seul le côté technique du « en relief> est intéressant. Malgré ses imperfections, e crois qu'il faudra bientôt compter avec lui. Si le public s'habitue aux lunettes, il ne voudra plus voir de films cen pats. Meis parbite parlie pour les parts meis parlie public parlier je crois qu'il faudra bientôt compter avec lui. Si le public s'habitue aux lunettes, il ne voudra plus voir de films < en plat>. Mais le public vou-drat-til porter des lunettes au spectacle? Et il est vrai qu'elles sont prêtées contre un dépôt de deux francs qu'on vous rend à la sortic. Mais ce sont là de ces petits désagréments qui empéchent quelquefois le succès d'une invention. Informés de la sortic du film < en relief>, pro-cédé Lumière, les Américains — naturellement — n'ont pas voulu demeurer en reste, et dans certai-nes salles de Paris, ils, ont sorti le film < en

non pas volut generic i rescribe de film «en relief», procédé américain. Il faut reconnaître qu'il n'est pas inférieur au procédé français.

« Les temps modernes » passent au Théâtre Ma rigny. Le directeur, M. Léon Volterra, croyait à une ruée vers le film du célèbre mime. Il en s

payé cher l'exclusivité et, pour s'en tirer, a mis les places à 20 et 30 fr. Hélas! il a dû en rabattre. Une fois écoulée la clientèle qui pouvait se payer ce luxe-là, le grand public n'a pas marché. Aussi M. Volterra a-t-il abaissé les places à 15 et 10 fr. Certes, on ira voir Charlie Chaplin à ce prix-là. Mais ceux qui ont payé le prix fort ne doivent pas être contents!

les modifie si besoin est, bref, en fait une matière cinématographique.

— Avez-vous eu déjà des résultats?

— Beaucoup. Tellement même que je crains qu'on ne m'envoie trop de scénarios. Car je ne veux m'occuper que de ce que je trouve réellement possible à l'écran, Nous en avons déjà placés plusieurs: «Anne-Marie» et «Sous les yeux d'Occident» déjà réalisés; «Barbe-Bleue». d'après l'opérette d'Offenbach, qui sera réalisé par Marc Allegret, avec Raimu. D'autres seront tournés prochainement: «Jean d'Agraives»; «Les mains au cou». d'Etienne Grill: «Le Tueur», de nés prochainement: « Jean d'Agraives»; « Les mains au cou», d'Etienne Grill; « Le Tueur», de Marcel Achard, qu'Anatole Litvak va tourner avec Douglas Fairbanks jr; « La Renarde »; « La pette Sophie», que Mile Jeanne Dubost a tiré du roman de la Comtesse de Ségur.

Mais ce qui m'intéresse surtout, c'est de placer non un grand nombre de scénarios, mais bien de bons scénarios, dont on fera de beaux films. »

A. G.

Abonnez-vous au Schweizer FILM Suisse Terreaux 27, LAUSANNE Chèques posíaux II. 3673

